

Mécènes, des avantages sur mesure

Vous êtes une entreprise

Vous bénéficiez d'une réduction de l'impôt sur les sociétés égale à 60 % de la valeur de votre don (dans la limite de 0,5 % du chiffre d'affaires). Si ce plafond est dépassé, l'excédent peut être reporté sur les cinq années suivant le versement.

Exemple

Montant du don	30 000 €
Montant de la déduction fiscale (60%)	18 000 €
Montant des contreparties autorisées (25 %)	7 500 €
Montant réel du don	4 500 €

Votre image en tant que mécène est associée à celle de l'événement ou du projet, en fonction de vos attentes et du degré de votre adhésion.

Par ailleurs, des visites, des conférences et diverses ressources pédagogiques et de médiation peuvent être proposées à vos collaborateurs.

Vous êtes un particulier

Vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du don effectué (pour les dons à partir de 25 €). L'Inrap s'appuie également sur la plateforme collaborative, commeon.com, pour faire connaître ses projets et en organiser la souscription.

Exemple

Montant du don	100 €
Montant de la déduction fiscale (66%)	66 €
Montant réel du don	34 €

En fonction du montant du don et du projet, de nombreux avantages vous sont proposés en contrepartie.

Votre contact

Eddie Aït
Délégué aux relations institutionnelles et au mécénat
01 40 08 81 02
06 78 78 92 09
eddie.ait@inrap.fr

121 rue d'Alésia – CS 20007
75685 Paris cedex 14



inrap.fr



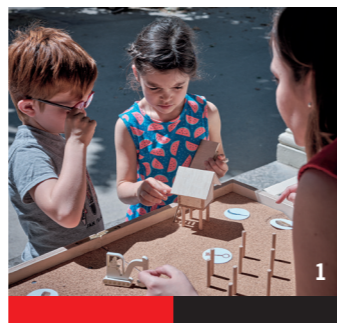
« Des projets communs à partager »

« Nous fouillons, c'est votre histoire »

Avec plus de 2 000 opérations archéologiques réalisées chaque année, en amont des travaux d'aménagement du territoire, en métropole et outre-mer, l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) permet d'enrichir le patrimoine archéologique et la connaissance des sociétés du passé, afin de les transmettre au public le plus large. Pour mener à bien sa mission de diffusion du savoir au plus grand nombre, l'Inrap développe une importante politique culturelle et conçoit de nombreuses ressources (documentaires, ouvrages, expositions...).

Particulier, fondation, PME, grand groupe, vous aussi, contribuez avec l'Inrap, au partage et à la mise en valeur du patrimoine archéologique, notre bien commun.

Dominique Garcia, président de l'Inrap



1
Atelier de médiation,
Narbonne (Aude)
© Myr Muratet, Inrap

2
Bijou étrusque,
Aléria (Haute-Corse)
© Pascal Druelle, Inrap



3
Programme des
Journées européennes
de l'archéologie à Nîmes
(Gard).
© Jean-Louis Bellurget, Inrap

4
Statue restaurée grâce
au mécénat participatif
et présentée à Laives
(Saône-et-Loire) © Comair, Inrap

5
L'Archéocapsule
« Archéologie des
migrations », Maison
des Métallos, Paris
© Hamid Azmoun, Inrap

6
Tombe princière
de Lavau (Aube),
V^e siècle avant notre ère
© Denis Gliksman, Inrap



Devenez partenaire du premier opérateur européen de recherches archéologiques

Faire acte de mécénat dans le domaine de l'archéologie préventive, c'est exprimer un engagement citoyen en faveur de la préservation, de la mise en valeur du patrimoine et de la recherche.

Les Journées européennes de l'archéologie (JEA) pour faire découvrir l'archéologie au public le plus large

Organisées par l'Inrap sous l'égide du ministère de la Culture, ces journées offrent, chaque année, à plusieurs centaines de milliers de visiteurs l'opportunité de rencontrer les acteurs de l'archéologie, de découvrir l'archéologie « en train de se faire » et de valoriser le patrimoine des régions.

Des ressources variées pour diffuser les connaissances au grand public

L'Inrap sensibilise chaque année plus de deux millions de personnes à l'archéologie. Grâce à ses recherches, il enrichit et renouvelle la connaissance des sociétés du passé, qu'il diffuse au travers d'expositions, de multimédias, de publications... et de nombreuses ressources documentaires accessibles sur son site inrap.fr.

L'éducation artistique et culturelle pour transmettre l'archéologie aux plus jeunes

En apportant de nouvelles connaissances sur l'histoire d'un territoire, l'archéologie nourrit le dialogue entre le passé et le futur. Tous les ans, l'Inrap touche plus de 100 000 jeunes de moins de 18 ans, en développant des actions pédagogiques et de médiation, dans les établissements scolaires (interventions en classes, résidences d'archéologues...).